

2024-1909
2024-06-05

**Beauveria bassiana souche R444 TECHNIQUE
POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE
RECONDITIONNEMENT**

MYCOINSECTICIDE

Organisme vivant

Poudre Mouillable

PRINCIPE ACTIF: *Beauveria bassiana* souche R444..... 8,84x10⁹ spores/g

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL

No D'HOMOLOGATION 34655 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉRIQUETTE AVANT L'EMPLOI
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET: _____ g
NUMERO DE LOT: _____
DATE DE MANUFACTURE: _____

Andermatt Canada Inc.
12 Fairway Drive
Hanwell, New Brunswick, E3C 0M2

Tel: 1-506-444-5690

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Peut causer une sensibilisation. Peut irriter les yeux. Éviter l'inhalation directe ou contact avec les yeux ou la peau. Pour de bonnes pratiques d'hygiène, porter des gants résistant aux produits chimiques et une combinaison lors de la manipulation de ce produit. Ne contaminer aucun plan d'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine à 4 à 10° C pour jusqu'à 3 mois.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR:

2024-1909
2024-06-05

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.